

APPEL À PROJETS « MOBILITÉ MASTER »

1. PRÉSENTATION DE LA GRADUATE SCHOOL SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE (GS SSP)

La Graduate School Sociologie et Science politique est l'une des 17 Graduate Schools de l'Université Paris-Saclay. Elle regroupe des formations (Master et doctorat) et des unités de recherche autour de ces deux disciplines. Elle accueille 27 parcours de master à travers les mentions suivantes : Communication des organisations, Études du développement et de l'environnement, Sociologie et Science politique.

La Graduate School SSP lance un appel à projets « Mobilité Master » pour l'année universitaire 2025-2026 afin de soutenir financièrement des déplacements des étudiantes et étudiants de Master en région ou à l'international.

Les projets retenus pourront bénéficier d'un soutien financier **jusqu'à 500 €**.
Le montant alloué pour cet appel est de 3 000 €.

2. OBJECTIFS

L'appel à projets « Mobilité Master » de la GS SSP s'adresse aux étudiantes et étudiants de master (M1 et M2) inscrit-es au sein d'un parcours d'une des quatre mentions énoncées ci-dessus.

Cet appel à projets vise à promouvoir et à encourager la mobilité des étudiant-es de master relevant du périmètre formation de la GS SSP, dans le cadre d'un soutien financier pour **effectuer des travaux de recherche, conduire un projet d'étude ou de stage en région ou à l'international dans le cadre d'un parcours en formation initiale ou en apprentissage.**

Les candidatures destinées à effectuer **une mobilité internationale ou nationale pour une communication scientifique, la participation à une journée d'étude ou à une école d'été** seront également valorisées.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS DE L'APPEL À PROJETS

- Les candidat-es devront être inscrit-es en master au sein de l'un des parcours de la GS Sociologie et Science politique.
- Les candidat-es devront joindre au dossier un descriptif du projet de recherche ou de leur projet d'étude en justifiant de la pertinence d'une mobilité et en indiquant les dates prévisionnelles de réalisation (3 pages maximum).
- Les candidat-es devront présenter un budget prévisionnel détaillé des dépenses à engager en précisant les éventuelles autres sources de financement demandées ou obtenues ainsi que des justificatifs (devis, captures d'écran de simulation de coûts) pour les frais relatifs au logement et/ou au transport.
- Les frais prévus au projet, tels que décrits dans le dossier de candidature, ne devront pas avoir été engagés avant que la GS SSP n'ait notifié les candidat-es lauréat-es de l'appel. En effet, aucun remboursement de frais engagés antérieurement à la notification de cette décision ne pourra être effectué.
- La gestion du financement accordé sera effectuée par la Graduate School. Pour les dépenses relatives à la prise en charge du transport (train/avion) ou de l'hébergement, les lauréates et lauréats devront contacter, **au moins un mois avant leur déplacement**, l'équipe de la GS qui effectuera les réservations auprès des prestataires identifiés de l'Université Paris-Saclay.
- Dans le cadre des projets relevant d'un parcours en apprentissage ou en alternance, la demande de prise en charge de plusieurs déplacements sur l'année universitaire **devra se faire en une seule fois et de façon groupée pour centraliser la gestion des réservations.**

- Les projets devront être réalisés sur l'année universitaire en cours et jusqu'en juillet 2026.
- Tous les supports de valorisation et de communication du projet soutenu devront comporter la mention « Avec le soutien de la Graduate School Sociologie et Science politique de l'Université Paris-Saclay » ou « with the support of the Sociology and Political Science Graduate School » pour les documents en langue anglaise. En outre, ces documents devront faire apparaître le logo de la GS SSP.
- Les lauréat-es ayant bénéficié d'un soutien financier de la GS SSP s'engagent à participer à un événement scientifique organisé par la GS SSP ou l'Université Paris-Saclay lors de l'année universitaire 2025-2026.
- La liste des lauréat-es ayant bénéficié d'un soutien financier à l'international sera partagée à l'ensemble des Directions/Services des relations internationales des établissements de l'Université Paris-Saclay.

4. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS « MOBILITÉ MASTER »

- Date de lancement de l'appel à projets « Mobilité Master » : 12 novembre 2025
- Date limite de soumission des propositions : 19 janvier 2026
- Date de notification des propositions retenues : 20 février 2026

5. MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- Le dossier de candidature devra comporter un Curriculum Vitae (maximum 2 pages) ainsi que le formulaire projet en annexe.
- Le dossier est à envoyer en format PDF avec l'intitulé suivant : « **NOM-Prénom-AAP Mobilité Master-GS SSP-2025-2026** » à l'adresse suivante :
emeline.caulet@universite-paris-saclay.fr
cc : gs.ssp@universite-paris-saclay.fr

Important : Toutes les candidatures déposées feront l'objet d'un accusé de réception de la part de la GS SSP. Sans cette confirmation et dans le respect du calendrier soumis de l'appel, vous êtes invités à reprendre contact avec l'équipe afin de vous assurer de la bonne réception de votre dossier.

APPEL À PROJETS « MOBILITÉ MASTER » - ÉDITION 2025 / 2026

Formulaire projet à compléter :

1. Contact porteur du projet :

Nom/ Prénom	Courriel	Statut M1 ou M2	Etablissement	Parcours de master

2. Présentation et description du projet de recherche ou d'étude (3 pages maximum) :

▪ Présentation du sujet/projet de recherche ou d'étude (1 page maximum)

- **Cadre et pertinence de la demande de mobilité par rapport au travail de recherche, projet d'étude ou projet professionnel**

- **Description des enjeux et des objectifs visés par la mobilité envisagée**

▪ **Calendrier prévisionnel**

--

3. Budget prévisionnel et description des dépenses (pour l'évaluation de votre dossier, vous devrez joindre les justificatifs associés : devis, captures d'écran, autres)

Type de dépenses	Montant total	Montant demandé à la GS SSP	Autres sources de financement

4. Cadrage financier :

Les financements attribués pour cet appel sont hébergés et gérés par la Graduate School.

Conformément au cadrage financier de l'Université Paris-Saclay, une fois le projet retenu, les lauréat-es devront solliciter la GS afin de décrire et soumettre les différentes dépenses prévues.

Après validation, la GS engagera les dépenses et procédera aux réservations dans le respect des marchés publics et de la politique des achats de l'Université.

Les frais prévus au projet ne devront pas avoir été engagés avant qu'il ait été statué par la GS SSP sur le dossier.